Doublon de vente

En général, le coopérateur en charge de la caisse a saisi la vente une première fois en étant allé jusqu'à l'étape finale de validation du paiement dans Odoo, s'est rendu compte l'avoir enregistré sur le mauvais coop et rescanne donc tous les articles sur le bon coopérateur.

Pour annuler cette vente (et donc réintégrer le stock qui a été décompté aussi 2 fois), :

- rouvrir une session de Point de vente
- cliquer sur Commandes dans le menu Point de vente, Commandes, Commandes (cf ci-après), puis sélectionner la ligne de vente à annuler.



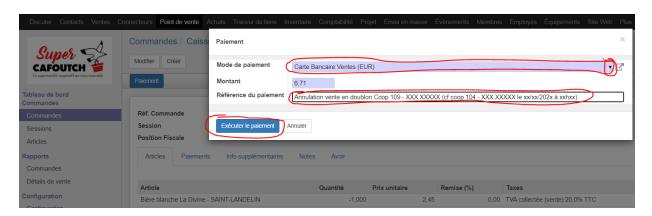
Une fois dans la commande, la liste des articles apparait. Cliquer sur "Retourner les articles"



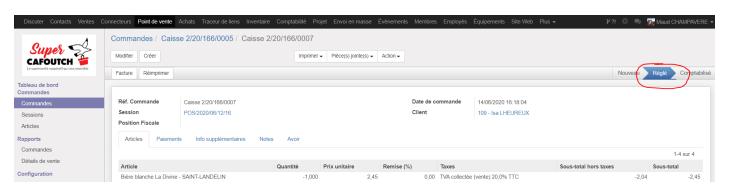
Les quantités deviennent négatives (cf ci-dessous) puis cliquer sur "Paiement"



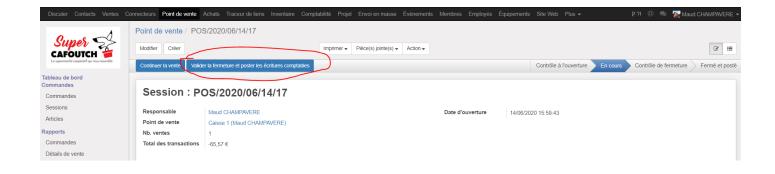
Vérifier le mode de paiement (il doit être le même que la vente annulée), mettre un commentaire du type : "Annulation vente en doublon Coop xxx - XXX XXXXX (cf coop xxx - XXX XXXXX le xx/xx/202x à xxhxx), puis cliquer sur "Executer le paiement"



La fenêtre se ferme au bout de quelques instants, puis le statut de l'annulation de la commande passe en "Réglé"



Faire une cloture de caisse (il y aura donc un écart dans le sens opposé par rapport à la cloture de caisse où il y a eu ce doublon) pour que le comptabilisation se fasse et que le prochain créneau de vente ne démarre pas avec cette erreur :



Révision #5 Créé 14 juin 2020 14:06:04 Mis à jour 22 octobre 2020 15:17:23